

## Le stade nautique de Mérignac, c'est parti !

**Le projet du futur stade nautique de Mérignac, reconnu d'intérêt métropolitain, est lancé. Après un passage en conseil municipal lundi 5 novembre, puis un vote ce jour lors du conseil de Métropole, ce projet innovant conciliant usage de proximité et ambition sportive, sera livré à l'été 2022.**

Ce projet ambitieux dotera l'agglomération d'un complexe aquatique mêlant apprentissage de la nage, loisirs, détente, bien-être, et pratique sportive. Il permettra également d'accueillir des compétitions d'envergure grâce à son bassin intérieur de 50 mètres doté de 10 couloirs. Alain Anziani, Maire de Mérignac, se félicite du vote des élus métropolitains et de la réalisation d'un tel équipement conciliant un usage de proximité, notamment à destination des familles, sport pour tous et sport de haut niveau. Situé à l'arrière du stade Robert Brettes, le stade nautique bénéficiera de la desserte de la ligne A du tramway. Implanté au cœur du centre-ville, il permettra une mixité des usages.

Le futur stade nautique de Mérignac répond au besoin de plans d'eau dans l'agglomération et s'inscrit dans le Plan Piscine élaboré par Bordeaux Métropole en mars 2017. Après la réalisation du stade Matmut Atlantique et de Bordeaux Arena, il renforce le rayonnement sportif de la métropole.

Les élus mérignacais et métropolitains se sont prononcés pour une concession de service public. Le mode de gestion retenu présente les meilleures garanties pour réaliser un équipement techniquement performant tout en maîtrisant les coûts. Il permet également de réduire les risques pour les collectivités en phase de construction et d'exploitation. En associant dès le début du projet le futur exploitant, les équipes de conception, de maîtrise d'œuvre et les entreprises de construction ce montage minimise les risques de dysfonctionnements. De plus, il permet un lissage des investissements des collectivités sur la durée du contrat.

Le coût de la construction sera assuré à 57% par Bordeaux Métropole et à 43% par Mérignac avec une participation initiale de 10 millions d'€. L'entretien sera à la charge de Bordeaux Métropole, propriétaire de l'équipement, les frais courants seront à 60% à la charge de la ville et 40% pour la Métropole. La Ville prendra intégralement en charge les temps dédiés aux associations et scolaires mérignacais.

Calendrier prévisionnel : lancement de la consultation pour le contrat de concession à l'automne 2018, signature du contrat fin 2019, livraison de l'équipement à l'été 2022.

**Contact presse :** Virginie Bougant, chargée de communication et des relations presse, 05 56 55 66 18 – 06 27 52 48 69 – [v.bougant@merignac.com](mailto:v.bougant@merignac.com)